

Négociations

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, unité urbaine

Le 12 février 2007

Bulletin n° 41

Le Conseil exécutif national recommande la ratification du projet de convention collective

Aujourd'hui, le Conseil exécutif national a décidé, par vote, de recommander aux membres de l'unité de l'exploitation urbaine de ratifier le projet de convention collective conclu avec Postes Canada. Le vote s'est soldé par l'égalité : sept pour, sept contre et une abstention. La présidente nationale a rompu l'égalité en se prononçant en faveur de la recommandation.

Personne ne peut prévoir l'issue du vote de ratification. Le vote de chaque membre sera important.

La séquence des événements : passés et à venir

Peu importe le résultat du vote de ratification, nous n'aurons pas à attendre très longtemps avant d'obtenir une nouvelle convention collective. Lorsque nous avons entamé les négociations, en octobre 2006, le Conseil exécutif national avait convenu de la nécessité de négocier une nouvelle convention collective au début de 2007. Tous les membres du Conseil s'étaient mis d'accord pour soumettre une demande de conciliation au début du mois de janvier.

Selon le *Code canadien du travail*, le processus de conciliation dure au plus 60 jours. Les parties obtiennent le droit de grève ou de lock-out 21 jours après la remise du rapport de conciliation, et la convention collective

cesse alors d'être en vigueur. Le Syndicat obtiendra donc le droit de grève au plus tard le 18 avril 2007, peu importe les tactiques utilisées par la direction pour retarder le processus. Ce scénario s'applique, à moins que des élections fédérales ne soient déclenchées.

Les options du STTP

En ce moment, nous préparons le projet de convention collective afin que tous les membres puissent prendre connaissance des changements avant le début du processus de ratification. Dès qu'il sera possible de le faire, nous tiendrons des assemblées locales de ratification. Si la majorité des membres appuient la recommandation du Conseil, nous aurons une nouvelle convention collective. Si la majorité des membres s'y opposent, nous retournerons à la table de négociation. Si la Société refuse d'améliorer son offre, le Syndicat demandera alors aux membres de lui accorder un mandat de grève.

Les options de Postes Canada

Si le projet de convention collective est rejeté, nous ignorons ce que la Société fera. Elle a déclaré que la prime de rendement d'équipe (PRÉ) était une question sur laquelle elle ne ferait aucune concession. Elle

Pour protéger nos emplois et le service postal public

377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3 • tél. (613) 236-7238 • téléc. (613) 563-7861 • www.cupw-sttp.org

a de plus indiqué qu'elle pourrait revenir à la table de négociation avec la totalité ou une partie de ses reculs et retirer les gains consentis. Nous ne disposons d'aucun moyen pour prévoir avec certitude quelle sera sa réaction.

Un débat démocratique

Chaque membre de l'unité de l'exploitation urbaine aura la possibilité de faire valoir son opinion. Chaque membre aura la possibilité d'assister à une présentation sur les gains réalisés grâce à ce projet de convention collective. Chaque membre doit prendre sa propre décision. C'est la démocratie. Ce qui importe c'est d'avoir un débat franc et honnête et de prendre une décision éclairée.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce projet de convention collective, consultez dès maintenant, et au cours des semaines à venir, les tableaux d'affichage du Syndicat ou notre site Web, au www.cupw-sttp.org. Assistez à l'assemblée de ratification de votre section locale et exercez votre droit de vote en vous prononçant sur ce projet de convention collective.

Solidarité,



Deborah Bourque
Présidente nationale du STTP
2005-2008 / Bulletin n° 215

dn sepb 225 map scfp 1979